



DONNONS DE LA FORCE  
À VOS COMPÉTENCES

## Fédération Nationale

de l'Encadrement des Organismes de Sécurité Sociale, Allocations  
Familiales et Assimilés

---

59 - 63, rue du Rocher  
75008 PARIS

Plusieurs centaines de collègues portant les brassards de toutes les organisations syndicales étaient déjà réunies et manifestaient bruyamment devant le siège de l'UCANSS ce mardi 13 décembre avant le début de la réunion paritaire de négociation.

En dépit de cette manifestation, en dépit de l'attente de l'ensemble du personnel de l'Institution déjà maintes fois exprimée au travers des grèves les plus récentes et des tracts largement diffusés et en dépit d'une inflation estimée à fin octobre à 6,20% par l'INSEE les représentants du personnels ont eu la surprise d'entendre la directrice de l'UCANSS annoncer que :

**« comme en 2018, le niveau d'avancement de la négociation des COG n'a pas permis à la tutelle de fixer le cadre dans lequel doit s'inscrire la RMPP 2023 » ,**

**« aidée par le COMEX et les directeurs des Caisses nationales, l'UCANSS négocie avec la tutelle et reconvoquera les organisations syndicales quand elle aura sa lettre de cadrage ».**

A noter qu'avant l'ouverture de cette réunion, nous avons reçu « les informations économiques et sociales 2021 » ci-dessous sur lesquelles figurent les charges et produits estimés pour 2022 mais où l'inflation s'arrête au 31 décembre 2021.

Indignation de l'ensemble des représentants des salariés.

Bertrand PICARD, Président du SNPOSS CFE-CGC, indique n'être pas déçu dans la mesure où il n'attendait rien. « Quand aura-t-on le courage de dire à la tutelle que nous ne sommes pas fonctionnaires ? Les employés de l'Etat bénéficient, contrairement au personnel de l'Institution d'une garantie individuelle de maintien du pouvoir d'achat. La Cour des Comptes précise d'ailleurs que l'Etat est le dernier à maîtriser sa RMPP puisqu'il la calcule a posteriori ».

« Pour le SNPODSS CFE-CGC, il n'est pas acceptable de lier la conclusion des COG qui peut prendre des mois, voire des années par expérience, à la négociation salariale 2023 au regard du contexte inflationniste inédit que nous connaissons. Rappelons que des pays voisins comme la Belgique pratiquent l'indexation des salaires ».

Unanimité des organisations syndicales pour rappeler la modestie des mesures salariales accordées en 2022, le dysfonctionnement permanent des outils informatiques, l'augmentation des soldes à la production, les retards de paiement des indemnités journalières et de liquidation des retraites, la baisse d'attractivité des emplois à la Sécurité sociale et les démissions qui se multiplient. Le personnel se sent abandonné.

☎ 01 55 30 13 93

email : [securitesociale@cfecgc.fr](mailto:securitesociale@cfecgc.fr)

CONFÉDÉRATION FRANÇAISE DE L'ENCADREMENT CGC

**Aujourd'hui l'inflation croissante impose l'ouverture immédiate d'une négociation salariale loyale et sincère.**

Après avoir longuement hésité, Isabelle Bertin accepte de recevoir une délégation de manifestants puis de se faire la porte-parole des revendications exprimées et de l'urgence de la situation devant le COMEX qui se réunit le 14 décembre 2022. Une nouvelle date de RPN sera proposée en fin de semaine.